

DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE

-----  
MAIRIE

9, chemin des dames  
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

[mairie-athee@wanadoo.fr](mailto:mairie-athee@wanadoo.fr)

COMpte RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Date de convocation

13-11-2020

**Etaient présents :** Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Vincent DENIZIOT, Virginie DOGUET, Denis MORIZOT, Sandrine GUSPARO, Eric MARINIER, Joseph RIBEIRO, Gwenaëlle COUTON, Martin DOUARE, Claude TANGUY,  
de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

**Secrétaire :** Mme Adeline BETAÏLOULOUX

**Pouvoirs** (*l'article 6 de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 donne la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs*)

Madame Marie DEGNEAU ayant donné pouvoir à Madame Adeline BETAÏLOULOUX,

Madame Alexandra MOTOT ayant donné pouvoir à Madame Gwenaëlle COUTON,

Madame Mathilde VILARINHO ayant donné pouvoir à Mme Sandrine GUSPARO,

Madame Stéphanie PINÇON ayant donné pouvoir à Mme Karine PATIN,

Monsieur Frédéric VIETTI ayant donné pouvoir à Mme Karine PATIN,

Monsieur Romain DEGNEAU ayant donné pouvoir à Mr Martin DOUARE,

Madame Isabelle PAIS ayant donné pouvoir à Monsieur Claude TANGUY,

Monsieur Thomas RENAULT ayant donné pouvoir à Monsieur Claude TANGUY.

En exercice 23

Présents 15

Votants 23

## ORDRE DU JOUR

### ■ Procès-Verbal du précédent conseil municipal,

### ■ Points soumis à délibération :

- 1- Approbation du règlement intérieur,
- 2- Procédure de recours contre l'arrêté de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : autorisation d'ester en justice devant le tribunal administratif et désignation de l'avocat mandaté pour défendre la commune,
- 3- Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs,
- 4- Vente d'un terrain, rue du fosseau,
- 5- Renouvellement d'un CDD pour accroissement temporaire d'activités aux écoles,
- 6- Autorisation au maire à signer les Permis de Construire (PC) et les Déclarations Préalables (DP) et Permis d'Aménager (PA) pour des travaux à venir sur bâtiments et voirie communaux,
- 7- Décision Modificative sur le budget communal : virements de crédits.

### ■ Informations diverses.

Compte tenu de la situation sanitaire, la loi prorogeant l'état d'urgence permet un fonctionnement dérogatoire au droit commun des assemblées délibérantes.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va demander exceptionnellement le vote d'un huis clos pour cette séance, l'accessibilité du public aux débats en direct ne pouvant être organisée.

\*\*\*\*\*

**Minute de silence en hommage à Samuel PATY et aux trois niçois assassinés.**

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.**

\*\*\*\*\*

### 2020-53 Session à huis clos

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le huis clos pour la séance, en raison des conditions sanitaires actuelles et plus précisément pour le motif que la municipalité n'a pas la possibilité d'organiser en direct la publicité des débats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le huis clos pour ladite séance.

➤ **Vote : à l'unanimité**

## **2020-54 Approbation du règlement intérieur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'installation du conseil municipal lors de sa séance du 26 mai 2020 suite aux élections municipales du 15 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1000 habitants, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

CONSIDÉRANT que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur ;

VU le projet de règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2020-2026 ci-annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal, par 22 voix pour et une abstention,

- APPROUVE le règlement intérieur pour le mandat 2020-2026 tel que présenté en séance, et annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout autre document relatif à la présente délibération.

➤ **Vote : 22 voix pour**  
**1 abstention, Monsieur Martin DOUARE**

## **2020-55 Procédure de recours contre l'arrêté de non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : autorisation d'ester en justice devant le tribunal administratif et désignation de l'avocat mandaté pour défendre la commune.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, concernant la sécheresse 2019, la commune d'Athée sur Cher a fait l'objet d'un arrêté de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Afin d'assurer la défense des administrés de la commune touchés par cette sécheresse et affectés par cet arrêté de non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la commune a la possibilité d'engager, par le biais de l'association des communes d'Indre et Loire en zone argileuse (ACZA) (dont Athée sur Cher est membre) une procédure d'un recours contre l'arrêté interministériel du 15 septembre 2020.

L'association propose ainsi aux communes concernées de lancer un recours « collectif » avec le même avocat, afin de donner une portée plus importante à ce recours.

Monsieur le Maire propose d'engager cette procédure de recours.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L2132-1, dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif d'Orléans,
- DÉSIGNE Maître Marc MORIN, avocat, sis 31 rue Georges SAND 37000 TOURS - pour défendre la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au déroulement de la procédure,
- PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à l'assureur de la commune, dans le cadre de la protection juridique.

➤ **Vote : à l'unanimité**

### **2020-56 Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire expose que, du 21 janvier au 20 février 2021, la commune fera l'objet d'un recensement général de la population piloté par l'INSEE. Pour ce faire, une dotation forfaitaire de 4666 € est allouée à la commune

La collecte des informations est réalisée par cinq agents recenseurs nommés par la commune.

Leur rémunération est déterminée par la commune : celle-ci peut s'effectuer soit sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale, soit sur la base d'un forfait ou soit en fonction du nombre de questionnaires. Par ailleurs, le montant de cette rémunération peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération brute des agents recenseurs sur la base d'un forfait brut s'élevant à 933 €.

➤ **Vote : à l'unanimité**

### **2020-57 Vente d'un terrain, rue du fosseau**

Monsieur le Maire expose que Mr DE COLBERT a sollicité la commune pour acquérir un bout du domaine public, situé rue du fosseau, jouxtant la parcelle YL 121 dont il est propriétaire, rue des gerbiers.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal (par 22 voix pour-1 abstention) prend acte de cette demande de cession et décide au préalable de :

- solliciter le service des domaines afin d'évaluer la parcelle concernée,
- demander à ce que les frais de bornage et autres frais annexes soient pris en charge intégralement par le demandeur.

- **Vote : 22 voix pour**  
**1 abstention, Monsieur Vincent DENIZIOT**

### **2020-58 Renouvellement d'un CDD pour accroissement temporaire d'activités aux écoles**

Lors de sa réunion du 09 septembre 2020, le conseil municipal avait décidé la mise en œuvre de deux contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités pour la période du 10 septembre au 02 octobre 2020.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer dans les meilleures conditions l'application des protocoles sanitaires dans les écoles, liés à la propagation du COVID 19,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer aussi le bon fonctionnement des services,

il convient de renouveler cette période d'accroissement temporaire d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter, au vu des lois n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1, un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités selon les modalités suivantes :

- Un agent dans le grade d'adjoint technique territorial qui assurera la fonction d'agent polyvalent de vie scolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 heures par semaine,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, et, feront l'objet si nécessaire d'une inscription au budget primitif 2021.

- **Vote : à l'unanimité**

### **2020-59 Autorisation au maire de signer les Permis de Construire (PC) et les Déclarations Préalables (DP) et Permis d'Aménager (PA) pour des travaux à venir sur bâtiments et voirie communaux.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de quatre projets communaux, il convient de donner l'autorisation au Maire de signer :

- la demande de permis de construire pour les travaux de rénovation de la couverture et des façades de l'église,
- les demandes de déclaration préalable pour les travaux de réfection des murs du cimetière ainsi que pour la réfection d'une façade de l'école élémentaire,
- la demande de permis d'aménager pour la piste cyclable RD 45.

Après avoir pris connaissance de ces demandes et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à les signer.

➤ **Vote : à l'unanimité**

## **2020-60 Décision Modificative sur le budget communal : virement de crédits**

Afin d'ajuster certains comptes au vu de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice 2020, des virements de crédits sont à effectuer sur le budget communal.

### **En section de fonctionnement**

<b>Désignation</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>CHAPITRE 011</b>		
<b>FONCT – D 6042– achat prestations de services (hors terrains)</b>		19600
<b>FONCT – D 6045 achats études, prestations services</b>	19600	
<b>FONCT – D 60624 produits de traitements</b>		372
<b>FONCT – D 6161 Multirisques</b>		428
<b>FONCT – D 6261 Frais d'affranchissement</b>	800	
<b>FONCT – D 60632 Fournitures de petit équipement</b>		3000
<b>FONCT – D 61521 Entretien terrain</b>		2624
<b>FONCT – D 615232 Entretien, réparation réseaux</b>	2000	
<b>FONCT – D 6156 Maintenance</b>	1300	
<b>FONCT – D 6247 Transports collectifs</b>	2324	
<b>FONCT – D 615228 entretien, réparations autres bâtiments</b>		12000
<b>FONCT – D 615221 entretien, réparations bâtiments publics</b>	12000	
<b>FONCT – D 637 Autres impôts, taxes</b>		6452
<b>FONCT – D 611 contrats de prestations de service</b>	3000	
<b>FONCT – D 615221 entretien, réparations bâtiments publics</b>	1000	
<b>FONCT – D 6262 frais de télécommunications</b>	2452	
<b>CHAPITRE 012</b>		
<b>FONCT – D 6216 Personnel affecté par GFP de rattachement</b>		9650
<b>FONCT – D 6411 Personnel titulaire</b>	9650	
<b>FONCT – D 6472 Prestations familiales directes</b>		354
<b>FONCT – D 6453 – Cotisations aux caisses de retraite</b>	354	
<b>CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante</b>		
<b>FONCT – D 6534 cotisations de SS – part patronale</b>		1160
<b>FONCT – D 65548 Autres contributions</b>		2186
<b>FONCT-D 65888 - Autres</b>		50
<b>FONCT – D 6574 Subventions aux assos</b>	3396	
<b>FONCT – D 62876 remboursement frais GFP de rattachement</b>		5500
<b>FONCT- D 022 Dépenses imprévues</b>	5500	

## En section d'investissement

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INV – D2313 – opération 10819 école maternelle : rénovation des toitures et plafonds		940
INV – D 2315 – opération 10717 restauration et mise en valeur de la tour de la magnanerie	940	

## 1 virement entre sections

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCT – D 615231 entretien et réparation voirie	8100	
FONCT – D 023– virement à la section d'investissement		8100
INV – R 021- virement de la section de fonctionnement		8100
INV D 2315 – opération 11119 aménagement voirie et espaces publics		8100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

### ➤ Vote : à l'unanimité

## Informations diverses

■ Conformément à la réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP), acquisition de deux Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) ; seront installés, l'un au gymnase, l'autre à proximité de la salle des fêtes.

■ Personnel communal : depuis septembre jusqu'à ce jour, 5 agents en congé de maladie, dont 3 au service technique. Un remplacement est envisagé. Parallèlement, un agent du service technique en disponibilité a fait une demande de réintégration ; celle-ci est effective depuis le 09 novembre dernier.

■ Question de Mme Gwenaëlle COUTON concernant le chenil : comment avoir accès au chenil après 17h en semaine, si un propriétaire veut récupérer son chien ?

→ Il est convenu que le (la) conseiller (ère) appelle un (e) adjoint (e) pour se rendre au service technique où se situe le chenil.

■ Intervention de Mr Claude TANGUY : lors de la distribution des bulletins municipaux, quelques habitants du lotissement des hauts de Gatinnelle lui ont fait part d'un manque de visibilité des nouveaux élus municipaux.

*La municipalité prend note de cette remarque et souligne cependant que, d'une part, depuis leur installation, les élus municipaux se rendent globalement sur place lorsque des administrés*

*signalent telle ou telle problématique (voirie, entretien espaces publics, voisinage, ...), d'autre part, la désignation récente des référents de quartier.*

**Fin de séance à 22h15**  
**Prochain conseil municipal le mercredi 09 décembre 2020**  
**à 20h30**